

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 5 octobre 2020

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 5 octobre 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers suivants sont présents : Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

161-10-20 Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

Le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar siège en séance ordinaire ce 5 octobre en respect des mesures mis en place par le gouvernement du Québec dans le cas de la pandémie de COVID-19

Assistent à la séance en ce lieu, M Carl Marcoux, Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Johanne Nadeau, Stéphane Lehoux et Mathieu Genest.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que le conseil accepte que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent participer par téléconférence à la présente séance.

162-10-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé dûment par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption du l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Rapport du maire
5. Période des questions
6. Correspondance
7. Chèques et comptes

8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage (règlement de concordance)
9. Adoption du premier projet de règlement 2020-263 modifiant le règlement de zonage (règlement de concordance)
10. Programme d'aide à la voirie locale/Projets particuliers d'amélioration (PPA)
11. Chauffeur/équipement d'hiver
12. Formation de pompier – Aide financière
13. Autorisation travaux supplémentaire Parc industriel
14. Contrôle qualitatif des matériaux – Rang Saint-Jacques
15. Contrôle qualitatif des matériaux – Rang du Bas-Saint-Olivier
16. Autorisation de paiement – Décompte progressif optimisation de la capacité de traitement des étangs aérés existants
17. Bilan du camp de jour 2020
18. Varia
19. Clôture de l'assemblée

163-10-20 Adoption des procès-verbaux

Il est dûment proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 1er septembre 2020 et de la séance spéciale du 3 septembre 2020 soient adoptés tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

Correspondance

- Demande de contribution – Club Kiwanis
- Demande de signalisation – Citoyenne avenue Principale
- Offre de Brigadier – Étudiant de l'École Notre-Dame

164-10-20 Chèques et comptes

Il est proposé par Joan Morin à l'unanimité

Que les membres du conseil acceptent les déboursés au montant de 183 460.50 \$ et les achats au montant de 276 101.23 \$.

165-10-20 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage (règlement de concordance)

Avis de motion est donné par Johanne Nadeau conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage. Un projet de règlement no 2020-263 est déposé séance tenante pour adoption.

166-10-20 Adoption du premier projet de règlement 2020-263 modifiant le règlement de zonage (règlement de concordance)

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que le premier projet de règlement # 2020-2263 modifiant le règlement de zonage 2007-115 règlement de concordance soit et est adopté.

167-10-20 *Programme d'aide à la voirie locale/Projets particuliers d'amélioration (PPA)*

ATTENDU que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le rang Haut et Bas St-Jacques, Bas et Haut Saint-Olivier, Haut St-Thomas, St-André, route Laplante, Lehoux, Vachon et Gagné, ont été réalisés pour un coût total de 104 569,31 \$;

En conséquence, il est dûment proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Haut et Bas St-Jacques, Bas et Haut Saint-Olivier, Haut St-Thomas, St-André, route Laplante, Lehoux, Vachon et Gagné, pour un montant subventionné de 14 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

168-10-20 *Chauffeur équipement d'hiver*

CONSIDÉRANT que la municipalité doit engager un temps plein temporaire et trois journaliers sur appel pour le déneigement;

CONSIDÉRANT que M. Michel Lapointe, M. Claude Turcotte et M. Mathieu Côté acceptent de travailler sur appel pour le déneigement.

CONSIDÉRANT que M. Vincent Lapointe désire travailler pour le déneigement à temps plein;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

D'embaucher M. Michel Lapointe, M. Claude Turcotte et Mathieu Côté sur appel, et M. Vincent Lapointe à temps plein temporaire pour le déneigement selon les conditions salariales adoptées dans la résolution #09-01-209.

169-10-20 *Formation de pompier – Aide financière*

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers et officiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1, 2 pompier pour le programme Opérateur autopompe et 2 pompier pour le programme officier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

170-10-20 Autorisation travaux supplémentaire Parc industriel

CONSIDÉRANT que les travaux de construction sont complétés dans le parc industriel pour la rue des Mélèzes ainsi que le bassin de rétention;

CONSIDÉRANT qu'il avait été prévu initialement de procéder à la pose de bordure ainsi qu'au pavage de la rue suite à un cycle de gel-dégel;

CONSIDÉRANT la topographie des terrains du parc industriel qui amène lors de précipitation une forte érosion des sols sur la route non pavée;

CONSIDÉRANT qu'il appert évident qu'il serait préférable de mandater l'entrepreneur à mettre en place les bordures et le pavage sur la rue des Mélèzes;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraire unitaire de Les Constructions de l'Amiante au coût estimé de 100 929,12 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable de confier les travaux de pavage à la même compagnie que celle qui a fait l'infrastructure;

CONSIDÉRANT que SNC Lavalin recommande d'accepter la proposition;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

D'accepter la proposition de Les Construction de l'Amiante pour la pose de bordure et de pavage au coût estimé de 100 929,12 \$.

171-10-20 Contrôle qualitatif des matériaux – Rang Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que la municipalité a été en appel d’offres pour le la réfection du rang Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec la réfection du rang Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que les résultats sont les suivants :

Englobe	21 888,89 \$
Groupe ABS	26 214,64 \$
FNX-INNOV	N’a pas déposé

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent les services d’Englobe, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec la réfection du rang Saint-Jacques.

172-10-20 Contrôle qualitatif des matériaux – Rang du Bas-Saint-Olivier

CONSIDÉRANT que la municipalité a été en appel d’offres pour la réfection du rang Bas-Saint-Olivier;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec la réfection du rang Bas-Saint-Olivier;

CONSIDÉRANT que les résultats sont les suivants :

Englobe	15 297,88 \$
Groupe ABS	16 968,82 \$
FNX-INNOV	24 303,42 \$

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent les services d’Englobe, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec la réfection du rang Bas-Saint-Olivier.

173-10-20 Autorisation de paiement – Décompte progressif optimisation de la capacité de traitement des étangs aérés existants

CONSIDÉRANT que Groupe Deric Construction ont transmis un décompte, soit le décompte progressif #1 représentant l’avancement au 5 octobre 2020 des travaux;

CONSIDÉRANT que le service d’ingénierie Assisto inc. a procédé à la validation du décompte progressif et recommande le paiement du décompte #1 au montant de 175 724.40 \$;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l’unanimité

D’autoriser le paiement du décompte progressif #1 pour l’optimisation de la capacité de traitement des étangs aérés existants au montant de 175 724.40 \$, incluant les taxes.

174-10-20 Bilan du camp de jour 2020

CONSIDÉRANT que le camp de jour est terminé pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur des loisirs, Alexandre Bédard a présenté un rapport décrivant les différents aspects du camp incluant un état des revenus et des dépenses;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pu approfondir certains points à leur satisfaction;

En conséquence, il est dûment proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que la municipalité accepte le dépôt de ce rapport.

175-10-20 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Shirley McInnes de clore l'assemblée. Il est 19h50.

Carl Marcoux, maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général